Décision n°2026-10

SYNDICAT MIXTE du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

* * *

Le mercredi 21 octobre 2026, à dix-huit heures, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le mardi 13 octobre 2026, se sont réunis à la salle de l'amitié dans la commune de Choue, sous la présidence de Magali MARTY-ROYER.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstention
24	13	0	0	13	13	0	0

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DU PAYS VENDOMOIS DE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV 2027

*Présent **avec** voix délibérative* :

M. MARTY-ROYER
P. TRASSARD
C. CARTON
C. FOUCHER MAUPETIT
F. GAULLIER
N. HASLE
B. DUPRE
J. FOUSSARD
N. FRANCOIS
A. MINIER
N. MOUTARDIER
C. RICHARDIN
R. JONNARD

*Présent **sans** voix délibérative* :
K. GLOANEC MAURIN
T. ROUSSEAU

La Président rappelle que le Bureau, a reçu délégation par délibérations du Comité Syndical n°2026-16 du 30 juin 2026, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Pays Vendômois a lancé une consultation pour l'animation de la plateforme territoriale de rénovation énergétique. Les caractéristiques de ce marché de fournitures et de services ont été présentées en conseil syndical du 30 juin 2026 :

- Montant estimé : 80 000 € HT
- Procédure de consultation : MAPA
- Durée : 1 an pour une exécution du 1er janvier au 31 décembre 2027

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_25-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

- Marché simple, Non renouvelable, 1 lot unique mono-attributaire, 1 tranche ferme, prix non révisable, ni variante, ni option
- Publicité : site internet du Pays Vendômois et parution électronique sur profil d'acheteur permettant le retrait du DCE et le dépôt des offres
- Réponse par voie électronique uniquement
- Délai de validité des offres : 90 jours
- Délai de réponse : 30 jours après envoi de l'avis d'appel public à la concurrence
- Négociation autorisée
- Critères d'analyse des offres : les candidats devront produire
    - Un mémoire technique comprenant l'ensemble de la mission détaillée dans le CCTP. Ce mémoire compte pour 60% de la note finale, 60 points sur 100 répartis comme suit :
        - Méthodologie, organisation des permanences et des évènements : 20 points
        - Qualification et compétences des personnels en charge du guichet : 20 points
        - Suivi et évaluation de la mission : 10 points
        - Management des équipes, organisation RH : 5 points
        - Moyens techniques : 5 points
    - Une offre de prix sur bordereau de prix, comptant pour 40% de la note finale - 40 points sur 100.

Le DCE a été mis en ligne le 28 août 2026 sur le profil d'acheteur https://www.e-marchespublics.com/ et l'AAPC a été diffusé sur le site internet du Pays Vendômois le même jour.

La date de remise des offres, au format électronique uniquement, était fixée au lundi 28 septembre 2026 à 13h00.

7 organismes ont téléchargé le DCE.

1 offre a été déposée dans les délais et aucune hors délais.

Analyse des offres.

Le rapport d'analyse est joint en annexe

1 Offre déposée par l'Agence Départementale d'Information sur le logement du 41.

Le dossier de candidature, après examen, a été jugé complet.

L'offre a été analysée suivant les critères définis :

Prix : 40 points sur 100

Valeur technique : 60 points sur 100

Critère n°1 le Prix : 40 points sur 100.

Critère n°1 : Prix	ADIL 41
Montant HT	80 000 € HT (96 000 € TTC)
Note /40 points	40

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_25-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Critère n°2 la valeur technique : 60 points sur 100.

Critère n° 2 : le valeur technique	ADIL 41	
Méthodologie, organisation des permanences et des évènements	Propose 8 actions de sensibilisation de ménages. Propose 3 actions de mobilisation des professionnels du bâtiment. Propose 4 actions envers les publics prioritaires (LHI et adaptation au vieillissement). Réalise un accueil téléphonique et un conseil de premier niveau au téléphone. Réalise un conseil personnalisé sur RDV. Assure la continuité des permanences actuelles. Apporte des conseils techniques et juridiques. Possibilité d'un conseil renforcé au domicile du client.	16 points
Qualifications et compétences des personnels en charge du guichet	L'ADIL dédie 1,6 ETP pour cette mission. Une collaboratrice de l'ADIL sera référente pour le Pays Vendômois : Carole BOUCHET. La personne dédiée au SMPV est expérimentée. Profil « architecte » plutôt qu'« énergie	17 points
Suivi et évaluation de la mission	Utilisation du logiciel ANAH : CONSEIL RENOV' Le suivi sera construit autour d'indicateurs partagés. Fiabilisation de la notion de « passage à l'acte ».	8 points
Management des équipes, organisation RH	Totalement conforme aux attentes.	5 points
Moyens techniques	Totalement conforme aux attentes (téléphonie professionnelle, gestion centralisée des mails et des demandes en ligne, véhicule de fonction, clés 4G, ordinateurs portables).	5 points
Note attribuée /60 points	**51 points**	

Note globale

	ADIL 41
Le PRIX /40 points	40
La valeur Technique /60 points	51
TOTAL /100 points	**91**

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_25-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

L'offre de l'ADIL 41 répond aux exigences du CCTP et est conforme à l'estimation budgétaire.

Mission réalisée par l'ADIL 41	Sous-traitance
Taux de la TVA : 20%	Sans objet
Montant HT : 80 000,00 €	
Montant TTC : 96 000,00 €	
TOTAL : 78 750 €	

Le Président propose aux membres du Bureau de d'attribuer ce marché à l'ADIL 41 pour l'année 2027, de l'autoriser à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-16 du 30 juin 2026, portant délégation au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants
- Vu le rapport d'analyse joint en annexe
- Considérant que l'offre de l'ADIL 41 répond aux exigences du CCTP et est conforme à l'estimation budgétaire.

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer le marché d'Animation du programme d'intérêt général du Pays Vendômois de pacte territorial FRANCE RENOV pour l'année 2027 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loir-et-Cher (41) pour un montant total de 96 000,00 € TTC

Mission réalisée par l'ADIL 41	Sous-traitance
Taux de la TVA : non assujetti	Sans objet
Montant HT : 80 000,00 €	
Montant TTC : 96 000,00 €	
TOTAL : 96 000,00 €	

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY

Adressé au contrôle de légalité le : 16/11/2026
Publié le : 16/11/2026

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Accusé de réception en préfecture
041-254108203-20261021-2026_25-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026